



*Spiritualité de
la solidarité économique
dans l'Ordre des Capucins*

Fr. Helmut Rakowski

Chez nous dans un monde divisé

L'Évangile ne nous fait pas seulement rêver avec la vision du Royaume de Dieu. Il nous présente cette vision sur un fond de vie réelle. Il nous met ainsi au contact de systèmes politiques autoritaires (Mt 20,25; 2,16), de malversations sous le couvert de la religion (Mt 21,12s), de chômage (Mt 20,3) de personnes en fuite (Mt 2,14), de corruption et d'exploitation (Lc 18,1; 19,8). Il ne ferme pas les yeux sur les maladies incurables (Lc 8,43) et de manque de solidarité sociale (Lc 10,31ss). Les béatitudes de Jésus, tout comme ses avertissements (Lc 6,20-26), se situent sur un terrain concret.

Mais la rencontre avec Jésus est toujours source de guérison et de conversion. Il ne se contente pas de parler du festin des noces mais il participe aux banquets, il nous invite à dîner avec lui et toujours, encore aujourd'hui, il nous convie à participer au banquet de l'eucharistie

– image et réalité d'une communion en Dieu qui permet de dépasser les divisions entre les hommes. Nous sommes encore dans l'attente de l'avènement du Royaume de Dieu. Nous savons que notre monde est encore marqué par le péché et les structures mauvaises. Le VIIème

Conseil Plénier de l'Ordre (CPO) parle avec force d'une :

concentration inique des revenus qui conduit à des flux d'émigration massifs, obsession narcissique de l'auto-réalisation, pouvoirs utilisés pour des avantages personnels entraînant la marginalisation des pauvres et la destruction de l'environnement, rapports basés sur le pouvoir et la stratification sociale, ethnocentrisme et intolérance religieuse, etc.¹



¹ CPO VII, 6.

Bâtisseurs de ponts

Le VIIème CPO, qui a eu lieu à Assise en 2004, portait sur la minorité et l'itinérance. Il a développé et approfondi une compréhension extrêmement active de ces valeurs franciscaines fondamentales.² Il ne laisse jamais à penser, d'une manière réductrice, que la minorité s'apparente à la rémission, la soumission voire à un complexe d'infériorité collectif. À partir d'une vision trinitaire, il approfondit la nature de la minorité en tant que vertu active servant à la construction de relations. Le CPO affirme ainsi à la prop. 6:

La minorité franciscaine appelle aujourd'hui des choix courageux en vue de promouvoir un monde plus fraternel :

- Le choix d'une économie fraternelle partout où nous vivons et où nous travaillons (cf. CPO VI, spécialement 29-45).
- Rapports axés sur le bien de l'autre.
- Culture de paix sachant accepter même la vulnérabilité.
- Leadership et action pastorale basés sur le service et sur la participation.
- Éthique de la justice reposant sur notre rapport de sœurs et de frères.
- Renouveau d'engagement au dialogue dans l'esprit de François (cf. Rnb XVI,6-10:FF43).³

C'est pourquoi dans sa première lettre circulaire après le VIIème CPO, qui en explicite les conclusions John Corriveau peut parler de "Construire la fraternité dans un monde de relations asymétriques"⁴. Dans ce cadre, prendre au sérieux l'œuvre de la solidarité de l'Ordre capucin signifie en comprendre davantage la portée en tant qu'outil de croissance, non seulement au niveau matériel mais aussi et surtout au niveau spirituel.

² CPO VII, 2a.

³ CPO VII, 6.

⁴ John Corriveau, Lettre circulaire N. 23, texte original anglais in *AOFM_{Cap}, 2005, p.11-21.*

La solidarité : du passé vers l'avenir

L'œuvre de la solidarité dans sa forme actuelle est née après le VI^{ème} CPO, qui s'est également déroulé à Assise, en 1998 sur le thème "Pauvreté en fraternité". Au départ, les évolutions dans ce domaine depuis 1999 ont été perçues comme un développement des structures traditionnelles d'aide à la mission. Depuis que Bernhard Christen d'Andermatt, Ministre général des Capucins de 1884 à 1908, a relancé l'élan missionnaire des frères, il a toujours eu un engagement missionnaire de tout l'Ordre, centralisé par la curie générale, à côté de la structure principale provinciale. Le secrétaire général représentait l'Ordre auprès de Propaganda Fide et les missionnaires auprès du gouvernement général de l'Ordre. Au niveau économique, ce système pouvait fonctionner grâce au versement à Rome de 25% des entrées de l'"Œuvre séraphique des saintes messes pour l'aide des missions étrangères des Capucins", fondée en 1899 par la tertiaire suisse Frieda Folger. Les 75% restants étaient consacrés au financement des secrétariats ou des procures provinciales des missions. Dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, un effort supplémentaire a été fait pour accroître les offrandes. Les moyens financiers de l'Œuvre ont donc augmenté en même temps que les besoins.⁵ Déjà dans les années 80 se réunissait régulièrement à la Curie une "Commission des missions". Ces réunions s'occupaient de répartir des sommes assez modestes, mais en même temps, elles permettaient d'instaurer un dialogue sur la nature de la mission franciscaine.⁶ Fr. John Corriveau faisait alors partie de cette commission qui, parmi d'autres initiatives, s'est attaché à augmenter les aides du centre de l'Ordre. A la Pentecôte 1991, le Ministre général Flavio Roberto Carraro, après consultation de tous les supérieurs majeurs, annonçait la création d'un "Fonds central pour les Missions".⁷

5 On pourrait aussi se poser la question : N'existe-il pas une relation inverse ?

6 Le III^{ème} CPO sur la mission ayant eu lieu à Mattli (Suisse) en 1978, avait mis principalement l'accent sur le contenu de la mission.

7 Prot. N. 00787/91.

Une mondialisation pluriforme

Le développement de l'Ordre en Asie du sud et en Extrême-Orient et la chute du mur de Berlin en 1989 ont bouleversé les données de la géographie capucine. Les frères affranchis du communisme qui, fidèles à leur vocation religieuse, avaient survécu aux persécutions et à l'oppression derrière le rideau de fer ont pu retrouver leur place parmi nous. Ceux qui avaient vécu dans l'anonymat comme ouvriers et "travailleurs", reprirent la vie communautaire dans des couvents complètement laissés à l'abandon. Certaines provinces, jadis autonomes se sont reconstituées mais en étant privées des structures de fonctionnement du passé. Les nombreux jeunes entrant dans l'Ordre obligeaient à des frais de subsistance et de formation. L'expansion géographique appelait la mise en place de nouvelles infrastructures. Sans appui extérieur, rien ne pouvait se faire et la joie d'accueillir les "frères retrouvés" s'est traduite par une aide financière généreuse, provenant principalement de la curie mais aussi des anciennes conférences KDP et PNVB. En 1994, tout l'Ordre a commencé à recueillir des fonds supplémentaires pour l'Europe orientale. En 1995, une commission spécifique pour l'Europe centrale et orientale et un Project manager chargé de la répartition de l'aide ont été mis en place.

En Asie du sud et en Extrême-Orient, après le Concile Vatican II, les "Missions" s'étaient graduellement transformées en Eglises locales autonomes. Dans l'Ordre aussi les anciennes "Missions" furent remplacées par des circonscriptions autonomes et leur nombre, par exemple en Inde, grandit rapidement soit par la division soit par la fondation de nouvelles fondations au-delà des frontières traditionnelles. Les "provinces mères", qui avaient jusqu'alors assuré la survie financière des circonscriptions de l'Ordre de la "troisième génération ou des provinces "libérées" de l'Est ne pouvait plus le faire. Celles-ci commencèrent d'ailleurs rapidement à prendre des initiatives missionnaires. De ce fait, nombre d'entre elles firent appel au gouvernement central de l'Ordre qui s'efforça, par la création d'un "Fonds central des missions", d'organiser la juste répartition des ressources disponibles. En 1999, les aides à destination de l'Europe de l'Est et le "Fonds central

L'adage de mon vénéré prédécesseur Pie XII était : Opus iustitiae pax, la paix est le fruit de la justice. Aujourd'hui on pourrait dire avec la même pertinence et la même force biblique (Is 32,17; Jc 3,18): Opus solidaritatis pax, la paix est le fruit de la solidarité

Jean-Paul II, *Encyclique Sollicitudo rei socialis*, 39





des Missions” furent réunis dans le Bureau de la solidarité économique internationale.

Alors qu’en 1995, 2,65 millions de dollars ont été distribués pour des projets en Afrique, en Asie et en Amérique latine et près de 1,3 millions de dollars en Europe de l’Est, en 2002, la somme consacrée au financement de projets a atteint 5,5 millions de dollars. A cela il faut ajouter l’argent qui est donné sous forme de bourse d’études aux étudiants du Collège international “S. Lorenzo da Brindisi”.

En 2005, le total de l’aide distribuée avoisine les 6,1 millions de dollars.⁸ Cette aide a permis le financement de 58 projets : l’entretien de 184 missionnaires dans 15 pays, la formation initiale de plus de 2000 jeunes d’autres continents et la formation supérieure de presque 80 étudiants au collège international “S. Lorenzo da Brindisi”.

L’attrait des chiffres ne doit cependant pas nous détourner notre attention d’un autre type de croissance qui malheureusement échappe souvent aux bailleurs aussi bien qu’aux bénéficiaires mais que le “Promoteur de la solidarité” juge tout à fait significative.

Évangélisation solidaire et solidarité évangélicatrice

Les statuts de la “Solidarité économique internationale”⁹ ont fixé une nouvelle organisation du service de la solidarité dans l’Ordre. Il existe désormais un “Bureau de la solidarité économique internationale”. Au niveau organisationnel, il est présidé par un secrétaire. Dans la pratique, celui-ci est aidé par un assistant. Tous deux prennent

8 Pour ces chiffres, il faut tenir compte de la baisse du dollar qui a perdu 20% de sa valeur par rapport à l’an 2002. Dans cette somme entrent les 900.000 € dépensés pour le Collège international.

9 Confirmés lors de la réunion du définitoire général du 23 mars 1999 puis par le Chapitre général 2000. *AOFMCap 2000, 74-80*. Statuts révisés et confirmés lors de la réunion du définitoire du 13 janvier 2006.

connaissances des projets et préparent les réunions d’étude et d’attribution des fonds. Ils s’occupent aussi du versement des fonds débloqués. Les Project managers (actuellement au nombre de trois) examinent les demandes, voient si elles entrent dans les priorités et vérifient l’exhaustivité du document présenté. Ils présentent les projets à la commission responsable de la répartition des fonds. Ils doivent pouvoir répondre aux questions en s’appuyant sur la documentation reçue. Ils émettent des propositions et, le cas échéant, propose une somme à allouer. Le “Promoteur de la solidarité” fait aussi partie de cette section. Il est intéressant de souligner qu’on ne l’appelle pas “Promoteur de la solidarité économique internationale”, mais seulement “Promoteur de la solidarité”. Même si c’est à lui qu’il incombe d’assurer les financements nécessaires, sa tâche va au-delà de cet aspect purement économique.

Son statut de “Secrétaire des missions” de l’Ordre permet de faire le lien entre la “Solidarité économique internationale”, l’engagement missionnaire des Capucins et, la “Mission” spécifique de l’Ordre telle qu’elle est énoncée dans les Constitutions et les autres documents. Sa double casquette l’autorise à prendre part aussi bien aux réunions du Bureau qu’à celles de la Commission de répartition des fonds. Il est guidé dans ses considérations par sa connaissance des situations mais aussi par le souci que les Capucins, par leurs missions, contribuent à l’apostolat de l’Eglise. Son succès ne dépend donc pas uniquement de la quantité des moyens dont il dispose. Cinq ou six millions de dollars ne vont pas automatiquement faire du bien à la mission, à l’Eglise ni à l’Ordre. Se demander : “Qu’est-ce qu’on en fait ?”, “Comment les utiliser ?” n’est jamais superflu. Le plus important c’est l’esprit dans lequel on donne ou on reçoit. C’est seulement ainsi que nous pouvons sortir de la logique de l’argent qui, facilement peut se transformer en idole et devenir objet de désir.

Pour résumer : la solidarité est au service de l’évangélisation solidaire et de la solidarité évangélicatrice. Au-delà de ce que l’argent permet de construire, d’organiser et de créer à des fins d’évangélisation, l’œuvre de solidarité est en elle-même évangélicatrice. La Prop. 46 du VIIème CPO

y fait explicitement référence comme d'un modèle donné au monde de "rapports rachetés". C'est une Bonne Nouvelle pour les hommes qui souffrent de relations asymétriques. Nous sommes invités à un festin où il n'y a qu'un seul maître qui s'adresse à tous en disant : "Vous êtes tous frères" (Mt 23,8-12). Jean-Paul II a souligné le besoin d'évangéliser en donnant un exemple positif : "Pour présenter à l'humanité d'aujourd'hui son vrai visage, l'Eglise a un besoin urgent de telles communautés fraternelles dont la simple existence constitue une contribution pour la nouvelle évangélisation parce qu'elle montrent, d'une manière concrète, les fruits du 'commandement nouveau'".¹⁰

La plus-value de la solidarité économique internationale

Pour la première fois dans l'Histoire de l'Ordre – et, autant que je sache, dans celles des organisations caritatives de l'Eglise – les "bailleurs de fonds" ne sont pas les seuls membres de la commission de répartition¹¹. La "Commission pour la solidarité économique internationale" est composée de 10-12 membres. Actuellement ils viennent, à égalité, des régions qui reçoivent et des régions qui donnent. Si l'on compte le président et le vice-président qui sont normalement deux membres du définitoire général, alors la proportion est de 6 pour 8 en faveur des bénéficiaires.

Les relations asymétriques de notre monde sont dans une large mesure déterminées par le pouvoir. L'argent confère du pouvoir, comme on dit, il fait tourner le monde ! Renoncer à ce pouvoir pour, avec ceux qui sont dans le besoin, réfléchir au bon usage de nos ressources nous permet d'être une voix prophétique, selon l'esprit de St François.

Certains frères se méfient de la distribution de l'argent

¹⁰ Jean-Paul II, *Vita consecrata*, 45.

¹¹ *Propaganda Fide* pratique aussi la participation de tous. La quête de la journée mondiale des missions est distribuée par les présidents de toutes les œuvres pontificales nationales du monde.

par des organismes centraux. Bien entendu, ils n'en sont pas moins dévoués à la cause des pauvres. Selon les estimations, les ressources de la solidarité internationale de Rome représentent au maximum un quart de la somme consacrée par les Capucins à l'évangélisation, au développement de l'Ordre et à des oeuvres sociales.¹² Beaucoup s'interrogent pourtant sur l'intérêt de centraliser un système qui, jusqu'à présent, a bien fonctionné dans sa formulation périphérique. Mais nous l'avons dit, le bureau de la solidarité n'est pas seulement un outil de centralisation. Il n'est pas non plus l'expression d'un désir de pouvoir du centre qui, par ces "prélèvements", voudrait s'affirmer à des "fins politiques". Quand l'argent transite par Rome, il ne suit pas le même circuit que dans les curies provinciales ou dans les procures des missions. Un million de dollars reste un million de dollars qu'il vienne de Rome ou d'un autre lieu. Mais la manière de répartir l'argent est différente et c'est pourquoi la solidarité internationale représente une "plus-value".¹³

Il nous faut certainement envisager ces structures de l'ordre capucin dans une perspective de pauvreté. Le VIème CPO sur la "Pauvreté en fraternité" nous a, à juste raison, débarrassé de la peur de l'argent pour nous donner la sainte crainte du mauvais usage de l'argent. Le VIIème CPO sur la minorité a complété cette réflexion en ajoutant la dimension du pouvoir. Il a souligné le fait que, comme tout un chacun, nous jouissons d'un certain pouvoir.¹⁴ Cette prise de conscience ne doit pas nous conduire à faire table rase de tout élément de pouvoir dans notre vie mais, en vrais frères mineurs, à examiner sans cesse ce pouvoir

¹² Le Chapitre général de 2000 a décidé la création d'une banque de données pour ce transfert d'argent. Toutes les circonscriptions ne profitent pas de cette possibilité pour faire savoir combien elles donnent.

¹³ "Notre solidarité envers les plus petits et ceux qui souffrent s'exprime aussi à travers des structures/oeuvres sociales et caritatives" (VIème CPO, 25). En lisant en parallèle la prop.11, nous pouvons ajouter cette réflexion : 'Les pauvres ne sont pas évangélisés par le pouvoir mais par la fraternité'. John Corriveau, Lettre circulaire N. 16 (5.4): *Réflexions sur le VIème CPO, Troisième partie, Les pauvres sont nos maîtres*. Texte italien in *AOFM Cap*, 1999, p. 261.

¹⁴ Cf. CPO VII, 18.





Pour présenter à l'humanité d'aujourd'hui son vrai visage, l'Église à un besoin urgent de telles communautés fraternelles dont la simple existence constitue une contribution pour la nouvelle évangélisation parce qu'elle montrent, d'une manière concrète, les fruits du 'commandement nouveau'

Jean-Paul II, *Vita consecrata*, 45

avec un regard critique. Ce n'est pas le pouvoir en soi qui est mauvais mais l'abus de pouvoir. C'est justement celui ou celle qui donne généreusement son argent et soutient des projets, qui ne garde rien pour soi et qui donne tout qui est puissant(e). Nous sommes tous influençables. Nous suivons nos penchants, nous privilégions des choses ou des personnes spécifiques et, chacun à notre manière, nous sommes le jouet de nos états d'âme. Un procureur des missions jésuite m'a raconté, une fois, que le moment choisi par ses visiteurs influençait sa décision d'accorder des subventions. Ceux qui venaient pendant les heures normales de bureau devaient passer par toute la procédure des questions et subir un examen détaillé, pour se voir parfois opposer un refus solidement documenté. Mais si un évêque missionnaire arrivait juste au moment de la sieste, alors il pouvait être pratiquement sûr de compter sur une aide immédiate. En fait, le père jésuite voulait pouvoir prendre le plus tôt possible son petit somme digestif. Il renonçait alors à un dialogue approfondi. Cet exemple assez innocent en dit long sur nos faiblesses. Prévenir l'abus de pouvoir : le principe participatif de la solidarité des Capucins en est un exemple.

La solidarité : un défi pour tous

Le promoteur anime la solidarité de l'Ordre pas seulement du côté des frères qui peuvent apporter des aides financières. Il fait certes appel à eux en leur demandant de répondre avec générosité et confiance aux besoins de l'Ordre qui arrivent au bureau de la solidarité économique internationale.

Mais, il invite aussi à la solidarité ceux qui, avant, pouvaient compter sur le soutien illimité de leurs partenaires du Nord et de l'Ouest. Certaines provinces d'Europe et d'Amérique du Nord contribuent financièrement à la vie et au ministère d'autres circonscriptions de l'Ordre (jusqu'à quatre). Si la "mère" (ou le partenaire) met ses capacités financières à disposition de tout l'Ordre, il est évident qu'il reste moins de ressources pour les "fils" (ou partenaires) traditionnellement privilégiés. Il est donc aussi

demandé à ces derniers de faire preuve de solidarité puisqu'ils partagent maintenant avec d'autres ce qui leur était jusqu'à présent réservé. Ils doivent aller de l'avant avec des subventions plus réduites et sont parfois contraints de renoncer à certains projets en soi bons et valables.¹⁵

Le promoteur tient à ce que les bénéficiaires pratiquent aussi la solidarité. Il ne s'agit pas de se battre pour avoir la plus grosse part du gâteau. Il ne doit pas y avoir, parmi les Capucins, de "lutte de partage". La solidarité, pour ceux qui reçoivent, cela veut dire :

- Penser aux efforts qu'il a fallu pour recueillir les fonds.
- Être conscient que, bien souvent, l'argent vient des pauvres et des "petites gens" qui, comme la veuve pauvre de l'Évangile, donne de leur nécessaire.
- Savoir que l'argent reçu ne pourra pas servir à un autre frère.

Les bénéficiaires sont donc invités à vivre la solidarité avec tout l'Ordre quand ils font des projets et formulent des demandes. Au niveau concret, il convient d'appliquer ici aussi le principe des Constitutions (67,3) : "le minimum nécessaire et non le maximum permis". Le Ministre général, fr. John Corriveau, dans sa Lettre circulaire 24 a rappelé l'importance de l'austérité, un principe un peu oublié mais qui est pourtant un pilier des Constitutions. Sans la pratique de l'austérité, le système de la solidarité court un grand danger.¹⁶ François lui-même disait :

¹⁵ Jean-Paul II affirme dans l'Encyclique *Sollicitudo rei socialis* (39) : "L'exercice de la solidarité, dans chaque société, est valide quand ses membres se reconnaissent entre eux comme des personnes. Ceux qui ont le plus de poids et qui disposent d'une plus grande partie des biens et des services communs doivent se sentir responsables des plus faibles et être prêts à partager ce qu'ils ont. Les plus faibles, de leur côté, dans le même esprit de solidarité, ne doivent pas adopter une attitude purement passive et destructrice du tissu social mais, tout en revendiquant leurs droits légitimes, doivent faire leur part pour le bien commun. Les groupes intermédiaires, de même, ne doivent pas insister de manière égoïste sur leurs intérêts particuliers mais respecter les intérêts des autres".

¹⁶ John Corriveau, Lettre circulaire N. 24 (6.2) : "Dans un monde toujours plus régi par la "prolifération du

“Je n’ai jamais volé. Je veux dire que des aumônes, qui sont la part des pauvres, j’ai pris toujours moins que ce dont j’avais besoin, afin de laisser intègre la part qui revient aux pauvres”.¹⁷ Les frères qui demandent l’aumône ne doivent pas non plus avoir honte car le Seigneur s’est fait pauvre pour nous en ce monde (cf. Rb VI,3:FF 90).

Dans le cadre du VIème CPO et de la solidarité économique internationale, on a toujours parlé du “droit du frère”. Le fait que personne ne revendique ce droit pour soi mais toujours pour l’autre me semble justement être une particularité franciscaine. C’est uniquement dans ces conditions que le droit peut porter le nom de justice. Ici encore le promoteur de la solidarité a un rôle à jouer en tant que secrétaire des missions. Il doit rappeler les principes de la mission de l’Ordre et empêcher que l’argent distribué ait un effet contre-productif. Il renvoie aux principes fondamentaux de l’Ordre qui conditionnent la solidarité économique internationale :

- Solidarité vécue avec les frères (Const. 67,6)
- Solidarité du personnel (Const. 131,4; 176,4)
- Inculturation de l’évangile (Const. 177,3)
- Dialogue interreligieux (Const. 175,4)
- Solidarité vécue avec les pauvres (Const. 59,5; 60,4-5)

Il faut toujours regarder l’œuvre de la solidarité à la lumière des pauvres. “Parce que la pauvreté évangélique s’inscrit dans une culture donnée et nous lie à un peuple déterminé, la solidarité internationale ne doit pas déraciner ni menacer nos liens” (VI CPO, 24b).

désir” une économie sans austérité ne laisse rien pour la solidarité : “La commercialisation et la publicité brouille la séparation entre le nécessaire et le superflu. La réalisation des besoins et des désirs s’ouvre sur l’infini. Le consommateur est ‘éduqué’ à aller au-delà de sa propre satisfaction et à désirer une série infinie de biens, de produits et de services”. L’égalité sans l’austérité ne laisse rien pour la solidarité ! L’austérité fait partie intégrante d’une économie vraiment ‘fraternelle’”. La citation interne est tirée de : David B. Couturier, OFM Cap, *Formation for the Fraternal Economy in the Capuchin Franciscan Order: A Psychological Analysis*. Thèse de doctorat (2005), non publiée, pag. 93.

¹⁷ *Leggenda perugina 111: FF (1976) n. 1670; FF (2004) n. 1561.*

Pas une source d’argent mais une source de fraternité

Il est donc clair que la solidarité économique internationale ne représente pas dans l’Ordre un simple organe de soutien supplémentaire. Malheureusement, elle est encore bien souvent comprise de cette manière. C’est aussi pourquoi certains ne comprennent pas le sens de la contribution obligatoire, dans le cas où, par exemple, ils versent 3.000 dollars pour en recevoir 23.000 pour la formation initiale. Ceux qui comparent ce système avec celui des agences caritatives peuvent en effet trouver que cela n’est pas logique. Mais la solidarité dans l’Ordre capucin ne prétend pas fonctionner comme une agence caritative en étant une source anonyme de billets de banque.

L’“économie fraternelle”, encouragée dans l’Ordre suite au VIème CPO se base sur une administration centralisée. Perçue parfois comme une aliénation, elle représente au contraire un projet de solidarité au niveau de la province. Une fraternité qui a des entrées importantes n’est plus dans de meilleures conditions qu’une autre d’une région pauvre. Toutes les entrées sont à la disposition de tous et sont ensuite réparties en fonction des besoins réels. Cela permet l’émergence d’une communauté solidaire dépassant la fraternité locale et donnant à tous la possibilité d’entreprendre ou d’acheter le nécessaire. L’excédent peut alors être distribué au-delà des limites de la province.

La solidarité économique internationale centralise l’économie de l’Ordre au niveau mondial. Même s’il s’agit parfois d’offrandes symboliques, toutes les provinces et vice provinces sont invitées à mettre leur part dans la caisse commune. Tous sont des membres actifs de cette communauté à caractère solidaire. Personne ne se contente d’être un simple bénéficiaire. Le premier pas consiste à mettre ses biens à disposition, à partager. Dans un second temps, il faut décider de qui a besoin d’aide. Durant cette étape, il se peut que seule une partie de la somme soit accordée, ou qu’un projet soit complètement refusé. Chacun se soumet alors aux décisions de la commission, qui consciencieusement, essaie de retenir les projets les plus utiles.





Le promoteur de la solidarité a toujours plaisir à se voir saluer comme l'entremetteur d'une aide précieuse. Mais au bout du compte, il est, dans le meilleur des cas, un simple catalyseur qui anime et fortifie le réseau de la solidarité dans l'Ordre. Ceux qui aident ce sont les frères. Ceux qui partagent, et presque tous le font. Mais ce sont aussi les frères qui ont renoncé à la réalisation d'un projet ou qui n'ont reçu qu'une partie du financement d'un projet ou rien du tout. Si cela est vécu ainsi, alors la solidarité économique internationale devient un outil, non seulement de croissance matérielle mais plus encore de croissance spirituelle pour l'Ordre. Elle permet alors de tisser des liens par delà les frontières et les continents. L'argent sert alors non à concentrer le pouvoir et à servir des intérêts personnels mais à construire, de manière exemplaire, un monde de fraternité et de justice. Quand il en est ainsi, alors la solidarité construit la fraternité, dans un monde relations asymétriques; elle devient signe d'espérance pour l'humanité. Notre plus grande réussite, ce n'est donc pas ce que nous faisons avec l'argent mais notre manière de l'utiliser.

Quand on partage un rêve...

Le rêve doit nous confronter à la réalité, qui est en gestation mais pas encore pleinement formée. La solidarité à la curie générale reçoit aussi des aides extérieures. Pour soutenir nos projets, nous faisons appel à des agences d'aide, des fondations et à des bienfaiteurs. Le cœur rempli de reconnaissance, nous constatons que la solidarité est un autre visage de la mondialisation et que nous n'en avons pas le monopole. Lorsque dans la liturgie des heures ou à la messe nous rappelons expressément de nos bienfaiteurs et nous prions pour eux, nous n'accomplissons pas une simple formalité. Remercier pour mieux penser. La gratitude ne nous exonère pas de notre responsabilité de disciples de Saint François. Elle nous encourage, au contraire, à une authenticité de vie.

Laissons-nous interpeller par le miracle de la multiplication des pains dont St Jean nous fait le récit

(6,1-13). Philippe dit : "Deux cents deniers ne serait pas suffisants pour que chacun ait un morceau de pain". La spontanéité des jeunes tranche avec l'esprit calculateur des plus âgés. Un jeune garçon offre tout ce qu'il a : cinq pains et deux poissons. Il ne garde rien jalousement pour lui. A travers ce don, il tend la main aux frères et soeurs. Il construit la fraternité dans un monde d'inégalité. Et, par la bénédiction de Dieu, un miracle se produit : tous sont rassasiés !

A la suite de St François, tous les frères sont appelés à devenir "jeunes", à donner généreusement et librement. Si ne nous fermons pas jalousement sur nos richesses, alors, avec la bénédiction du Seigneur, tous seront rassasiés. Il reste même, nous dit l'Evangile, douze paniers. C'est là un signe prophétique d'espérance pour tous. C'est pourquoi, en réalité, un million de dollar n'équivaut pas à un million de dollar. Donnés dans un esprit de solidarité internationale, ils se multiplient. On réalise ainsi une plus-value qui remplit non seulement les mains mais aussi le cœur des hommes. Tous peuvent être rassasiés, dans tous les sens. C'est de ces signes prophétiques dont notre monde a faim : "Opus solidaritatis pax": Le fruit de la solidarité est la paix.¹⁸

Rome, 23 septembre 2005
En la fête de Saint P. Pio de Pietrelcina

fr. Helmut Rakowski, OFM Cap
Secrétaire général pour l'animation missionnaire
et Promoteur de la solidarité

¹⁸ Jean-Paul II, Encyclique *Sollicitudo rei socialis*, 39: "L'adage de mon vénéré prédécesseur Pie XII était : Opus iustitiae pax, la paix est le fruit de la justice. Aujourd'hui on pourrait dire avec la même pertinence et la même force biblique (*Is* 32,17; *Jc* 3,18): Opus solidaritatis pax, la paix est le fruit de la solidarité".

